



Quel sont mes droit contre la tutrice de mon père

Par **Centinelle**, le **18/03/2019** à **16:00**

Bonjour ,je voudrais savoir si la tutrice de mon père as un quelqu'onque droit de m'obliger à signer une autorisation de vente de la maison de mes parents sachant que nous sommes 3enfants avec un kar chacun mon père un kar aussi plus uzurfri il est actuellement en maison de retraite .ma mere décédé je vous remercie d avance pour votre réponse cordialement.

Par **youris**, le **18/03/2019** à **17:10**

bonjour,

un tuteur n'a pas le pouvoir de vous contraindre à donner votre accord pour la vente de vos parts d'indivision.

seul le juge des tutelles peut donner son accord pour la vente de biens appartenant à la personne protégée.

pour vendre un bien indivis malgré le refus d'un indivisaire, il faut obtneir l'autorisation du tribunal de grande instance.

salutations